

Perspectives de la session spéciale 2025

Du 5 au 7 mai 2025

Aperçu

Lors de sa session spéciale, le Parlement se penchera sur des thèmes essentiels pour HotellerieSuisse: la prolongation du taux de TVA réduit de 3,8 % pour les prestations d'hébergement est particulièrement importante (24.3635 et 24.3624). Cette mesure est nécessaire pour maintenir la compétitivité de la branche suisse du tourisme, axée sur l'exportation, d'autant plus que l'hôtellerie ne peut pas délocaliser ses prestations à l'étranger. Une hausse du taux de TVA désavantagerait considérablement l'hôtellerie suisse face à la concurrence internationale et entraînerait ainsi une diminution du nombre d'hôtes. En outre, il faudrait s'attendre à des répercussions négatives sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur touristique, ce qui pourrait ensuite compromettre des emplois et des investissements nécessaires de toute urgence.

En outre, le Conseil national se prononcera sur l'introduction de l'imposition individuelle (24.026). La branche de l'hébergement soutient cet objet, car il augmente les incitations à exercer une activité lucrative pour les personnes réalisant le revenu secondaire et abolit la fiscalité défavorable pour les couples mariés («pénalisation du mariage»). Selon l'Office fédéral de la statistique, les femmes bien formées seraient plus motivées à exercer une activité lucrative, ce qui favoriserait l'égalité des sexes.

	Conseil national		Recommandation
21.403	06.05.25	Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	Acceptation avec modifications
24.026	07.05.25	«Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)	Acceptation
24.3635 24.3624	07.05.25	Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme	Acceptation

Conseil national

21.403 Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (mardi 6 mai 2025)

État des délibérations: en commission du Conseil des États (deuxième conseil)

HotellerieSuisse recommande d'**accepter** le projet avec des modifications.

Un accueil extrafamilial des enfants abordable et adapté aux besoins est essentiel pour exploiter le potentiel que représente la main-d'œuvre qualifiée suisse. Comme il s'agit d'une préoccupation qui concerne l'ensemble de la société, le financement doit être assuré par l'État et non être mis unilatéralement à la charge des employeuses et employeurs. En outre, il est important de prévoir une extension et une plus grande flexibilité des heures d'accueil, car tous les parents ne travaillent pas aux heures de bureau classiques. Par ailleurs, il convient de renoncer à lier l'allocation de garde à un taux d'occupation minimal.

24.026 «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle) (mercredi 7 mai 2025)

État des délibérations: en commission du Conseil national (premier conseil)

HotellerieSuisse recommande d'**accepter** tant l'initiative que le contre-projet indirect.

La branche de l'hébergement soutient en principe l'imposition individuelle, car celle-ci permet d'augmenter les incitations à exercer une activité lucrative pour les personnes réalisant le revenu secondaire. L'imposition individuelle supprime l'imposition disproportionnée du deuxième revenu (appelée aussi «pénalisation du mariage») et, de ce fait, l'inégalité de traitement actuelle entre les personnes mariées et celles qui ne le sont pas. En cette période de grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la branche de l'hébergement, il convient d'approuver les mesures ayant des effets positifs sur l'emploi. Les incitations à exercer une activité lucrative augmentent, ce qui est favorable à l'économie et au secteur de l'hébergement, qui souffre d'une pénurie particulièrement aiguë de main-d'œuvre qualifiée. D'après l'Office fédéral de la statistique, ce sont surtout les femmes disposant d'une solide formation qui, en tant que conjointes réalisant le revenu secondaire, seraient plus incitées à exercer une activité lucrative. L'égalité entre les femmes et les hommes s'en trouverait ainsi renforcée. Selon toute vraisemblance, l'introduction de l'imposition individuelle atténuerait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, y compris dans la branche de l'hébergement, raison pour laquelle HotellerieSuisse la soutient.

24.3635 et 24.3624 Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme (mercredi 7 mai 2025)

État des délibérations: en commission du Conseil des États (premier conseil)

HotellerieSuisse recommande d'**accepter** le projet.

Le taux de TVA de 3,8 % pour les prestations d'hébergement est un instrument essentiel pour garantir la compétitivité du secteur suisse du tourisme. L'hôtellerie est une branche fortement exportatrice, mais elle ne peut pas délocaliser ses services à l'étranger. Une augmentation du taux de TVA désavantagerait considérablement la Suisse par rapport aux pays européens voisins, qui appliquent eux aussi des taux réduits pour l'hôtellerie. Les hôtes des marchés sensibles aux prix comme l'Allemagne et l'Italie pourraient notamment se tourner vers d'autres destinations. Cela entraînerait un recul des nuitées et, partant, des pertes économiques tout au long de la chaîne de création de valeur touristique. En outre, la sécurité de planification à long terme est essentielle pour garantir les investissements et le développement du secteur du tourisme.

Le maintien du taux spécial de TVA apporterait de la stabilité à la branche et préserverait les emplois, notamment dans les régions périphériques. Par ailleurs, les arguments financiers du Conseil fédéral, qui table sur des recettes fiscales supplémentaires, sont à relativiser: à long terme, la baisse du nombre d'hôtes, et donc les pertes économiques, pourraient dépasser les recettes supplémentaires attendues.

HotellerieSuisse demande donc l'acceptation de la motion afin de renforcer durablement le tourisme suisse, un secteur économique important.